



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 mars 2002
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-sixième session

4-15 mars 2002

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la Commission

sur les travaux de sa quarante-sixième session

Projet de rapport

Rapporteur : _____

Chapitre _____ Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de la condition de la femme a tenu sa quarante-sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 15 mars 2002. La Commission a tenu ___ séances (1re à ___).

2. La session a été ouverte par la Présidente de la quarante-cinquième session de la Commission, Dubravka Šimonović (Croatie), qui a également fait une déclaration.

B. Participation

3. Ont participé à la session des représentants de ___ États membres de la Commission, ainsi que des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. On trouvera à l'annexe ___ au présent rapport la liste des participants.

C. Élection du Bureau



4. À ses 1re et ___ séances, les 4 et ___ mars 2002, la Commission a élu le Bureau ci-après par acclamation :

Président : Othman Jerandi (Tunisie)

Vice-Présidents : Fernando Estellita Lins de Salvo Coimbra (Brésil)
Kyung-wha Kang (République de Corée)
Birgit Stevens (Belgique)

5. À sa ___ séance, le ___ mars, la Commission a chargé _____ de jouer, en sa qualité de Vice-Président, le rôle de rapporteur.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

6. À sa 1re séance, le 4 mars, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire et approuvé l'organisation de ses travaux tels qu'ils figurent dans le document E/CN.6/2002/1. L'ordre du jour est libellé comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » :
 - a) Bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies;
 - b) Questions et tendances nouvelles et approches novatrices des problèmes qui ont des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes;
 - c) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :
 - i) Élimination de la pauvreté, notamment grâce au renforcement du pouvoir des femmes tout au long de leur cycle de vie à l'heure de la mondialisation;
 - ii) Gestion de l'environnement et atténuation des catastrophes naturelles : le point de vue des femmes.
4. Communications relatives à la condition de la femme.
5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-sixième session.

E. Nomination des membres d'un groupe de travail chargé d'examiner les communications relatives à la condition de la femme

7. Conformément à la résolution 1983/27 du Conseil économique et social, la Commission a créé un groupe de travail chargé d'examiner les communications relatives à la condition de la femme. Les cinq membres ci-après, proposés par leurs groupes régionaux, ont été nommés : Mostafa Alaei (République islamique d'Iran), Paul J. A. M. Peters (Pays-Bas), Audra Plepyté (Lituanie), Connie Taracena Secaira (Guatemala) et Séraphine Toé (Burkina Faso). Le groupe de travail a tenu trois séances.

F. Consultations avec les organisations non gouvernementales

8. Les déclarations écrites présentées par les organisations non gouvernementales en application de l'article 76 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil (E/5975/Rev.1) ont été publiées sous les cotes E/CN.6/2002/NGO/1 à 13 et diffusées.
